

## **Ecole Supérieure du Professorat et de l'Education (ESPE) : Où nous en sommes, pourquoi cela nous intéresse tous**

### **Formation des enseignants : notre situation actuelle**

Le gouvernement a décidé de modifier le recrutement des professeurs des Ecoles, et des professeurs certifiés de l'enseignement secondaire (CAPES). Ce dernier point nous touche le plus directement : dans le système en vigueur depuis 2010, les étudiants doivent passer un Master (dans la pratique, en maths, le Master Enseignement) et présenter le concours pendant l'année de M2, puis enseigner à plein temps l'année suivante. Le master mathématiques enseignement est un diplôme de l'université Paul Sabatier, même si les cours se tiennent sur le site de l'IUFM Ranguel et si de nombreux enseignants de l'IUFM (donc, de l'université Toulouse 2) y interviennent. Il compte entre 30 et 40 étudiants dans chaque année. C'est le débouché principal des étudiants du L3 MMESI.

### **Les changements impliqués par la loi de Refondation de l'Ecole**

Dans le nouveau système (à partir de la rentrée 2013), le CAPES se passera en fin d'année de M1. Les étudiants devront valider un master (ce sera une condition nécessaire de titularisation), mais accompliront leur année de M2 comme stagiaires, payés (et enseignant en collège) à mi-temps. Ce master devra être obligatoirement un Master MEEF (Métiers de l'Enseignement, de l'Education et de la Formation), mention nouvelle créée par la loi, au sein de laquelle existeront des parcours qui pourraient correspondre aux disciplines d'enseignement. Les ESPE, qui prennent à de nombreux points de vue la succession des IUFM (patrimoine immobilier...) seront rattachées à une université ou à un PRES, mais seront autonomes (à un point qui reste à définir) et le recteur aura un droit de regard sur leur fonctionnement. Elles, et elles seules, seront accréditées pour délivrer les masters MEEF, sous couvert de leur établissement de rattachement (art. 51, alinéa 9).

Les circulaires du ministère prévoient également de nouvelles maquettes pour le concours du CAPES, et un cadrage des futurs MEEF. Point commun : l'importance bien moins grande donnée à la discipline à enseigner, et bien plus grande à une « professionnalisation » qui reste, au niveau M1, essentiellement théorique. La loi va jusqu'à prévoir que les ESPE « *fournissent des enseignements disciplinaires et didactiques mais aussi en pédagogie et en sciences de l'éducation* ».

### **Que doit faire l'université ?**

Les universités de chaque académie doivent proposer au ministère un dossier d'ESPE (avec ses parcours de master). A Toulouse, le travail préparatoire a été confié à des groupes thématiques multi-établissements, dans lesquels sont très présents des représentants de l'IUFM (et aussi des IUT, curieusement). Les décisions finales seront prises par le comité de pilotage formé par le Recteur, les présidents d'universités (ou leurs représentants), et le directeur de l'IUFM. Pour l'université Paul Sabatier, la présidence a délégué la gestion du dossier en bonne partie à Xavier Buff (chargé des relations avec l'enseignement secondaire) et Brigitte Pradin.

D'autre part, dès l'annonce de la réforme l'automne dernier, et de façon spontanée, avec l'aide de la direction de la FSI, les responsables de départements et de masters enseignements de l'UPS sont entrés en contact les uns avec les autres et ont mené le travail nécessaire d'adaptation des maquettes de diplômes à la situation de l'année transitoire 2013-2014 (durant laquelle une session supplémentaire du CAPES est organisée). Nous avons aussi rencontré le Recteur pour préparer des solutions techniques à la situation des étudiants de M2 enseignement en 2013-2014.

### **Ce qui a été fait, et les forces en présence à Toulouse**

A notre sens, l'état actuel des travaux des groupes thématiques n'est pas satisfaisant, notamment en ce qui concerne les futures maquettes de master MEEF : il n'avance pas assez vite, et ne s'appuie pas suffisamment sur les équipes pédagogiques existantes. De plus, le tropisme de certaines personnes vers une appropriation du « tronc commun » (« contexte de l'exercice du métier » : processus d'apprentissage, aspects sociologiques, administratifs...) par les antennes IUFM, et vers des licences « enseignement », nous paraît extrêmement dangereux.

### **Ce que nous devons tous faire**

La situation est lourde de conséquences sur la formation des futurs écoliers, collégiens et lycéens, sur nos flux étudiants, et sur le sens de ce qu'est une formation universitaire (et, accessoirement, sur l'attribution de postes d'enseignants chercheurs). Il est grand temps que l'université Paul Sabatier une position plus nette et concertée dans ce débat, et c'est le sens de la réunion convoquée par la FSI le 2 avril, à laquelle le Département de Mathématiques vous invite à participer massivement. Nous (le département, les responsables de masters enseignement) ne voulons pas d'une ESPE recroquevillée sur elle-même, et pensons que la formation des maîtres est l'affaire de tous les universitaires.